



MUNICIPALITÉ DE NAMUR

La séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 8 février 2021 à 19 h 30 se tiendra à huis clos suivant l'arrêté ministériel 2020-004 en date du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorisant les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

Suivant l'arrêté ministériel 2020-029 en date du 26 avril 2020, la séance sera enregistrée afin de conserver son caractère public et sera diffusée par la suite sur le site web namur.ca.

Cependant, si vous avez des questions sur l'ordre du jour, nous vous invitons à les soumettre par courriel à la directrice générale adjointe, Mme Annie Decelles à dir.general@namur.ca

Séance ordinaire du conseil

8 février 2021 à 19h30

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2021
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Adoption des taux de taxes pour l'année 2021
 - Taux d'intérêt pour l'année 2021
 - Vente pour taxes
 - Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes
 - Ajustement des salaires pour l'année 2021
 - Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
 - Demande au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs interdisant la récolte d'un cerf de Virginie mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2,5 cm ou plus d'un côté du panache
 - Appui à Aux Solstices - Traîneaux à chiens
 - Adoption du Plan de Mise en Œuvre Local - Année 2
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance
